

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4139

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux -
Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4139**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Aménagement - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2946 du 16 avril 2012, le Conseil a autorisé monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 3 : ouvrages fluviaux et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Tournaud/Maïa-Sonnier/Maïa-Fondation, pour un montant de 10 250 357,31 € HT, soit 12 259 427,34 € TTC.

Afin de poursuivre les travaux de la promenade du Défilé de la Saône à Lyon 1er et Lyon 2° prévus dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires au marché initial.

Les travaux supplémentaires portent sur les principaux postes suivants :

- aléa hydrologique en raison des crues de la Saône :

Depuis octobre 2012 à début juin 2013, il a été comptabilisé de nombreuses crues consécutives sur la Saône. Ces crues ont fortement perturbé les travaux du marché lot n° 3 avec des immobilisations des ateliers fluviaux, l'amenée et le repli du matériel, la reprise des zones de travaux inondées (nettoyages, etc.), le remplacement de matériaux déjà mis en œuvre mais endommagés par les crues (coffrage, etc.), la réaffectation du personnel et/ou du matériel. Voies navigables de France ayant interdit le maintien du matériel fluvial au-delà d'un certain niveau de crue, cela a imposé un repli important de ce matériel.

Sur la base du bordereau des prix unitaires, les indemnités pour interruption de travaux ont été augmentées en conséquence.

- aléas géotechniques :

Des études géotechniques ont été menées en phase projet avec des sondages pour vérifier la qualité des murs perrés et des sols. Malgré ces études, les travaux d'enfoncement des tubes de fondation du cheminement porté ont rencontré des sols de très mauvaise qualité qui imposent de revoir le mode de construction de certains ouvrages fluviaux. Après plusieurs essais, il est proposé de procéder par une technique de trépannage qui garantie la bonne réalisation des ouvrages.

- mise à jour d'éléments de maçonnerie et d'éléments en béton armé :

Lors des travaux de terrassement dans les rampes, les escaliers et les quais pour permettre la mise en œuvre du cheminement porté, des maçonneries et éléments en béton armé, non repérés lors des études préalables, ont été rencontrés et ont dû être démolis.

Soit un total de prestations complémentaires de 2 291 378,66 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 291 378,66 € HT, soit 2 740 488,88 € TTC, porterait le montant total du marché à 12 541 735,97 € HT, soit 14 999 916,22 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 22,35 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 juillet 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2012-480 correspondant au lot n° 3 : ouvrages fluviaux, conclu avec le groupement d'entreprises Tournaud/Maïa-Sonnier/Maïa-Fondation pour les travaux d'aménagement de la promenade du Défilé de la Saône dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 2 291 378,66 € HT, soit 2 740 488,88 € TTC, porte le montant total du marché à 12 541 735,97 € HT, soit 14 999 916,22 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2074 pour la somme de 25 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.